



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 20 mars 2026 à 18h00

La séance est ouverte à 18h01 par Mme Lemaître Martine, la doyenne d'âge.

Mme Lemaître accueille les Conseillers Municipaux et leur dit qu'elle va procéder à l'installation du Conseil Municipal. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux, conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la réunion de ce soir, a d'abord pour objet l'installation du Conseil Municipal.

Avant de procéder à cette installation, Madame Lemaître fait connaître officiellement les noms des Conseillers Municipaux proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars dernier :

- M. Cammal Francis
- Mme Pingot Simone
- M. Rougeron Laurent
- Mme Agogué Valérie
- M. Damon Jean-Philippe
- Mme Chambon Nathalie
- M. Bichon Rémi
- Mme Chevallier Camille
- M. Chevré Emmanuel
- Mme Devernois Mala
- M. Amalal Anas
- Mme Nicolas Marine
- M. Crozat Pascal
- Mme Lemaître Martine
- M. Pouget Franck
- Mme Gault Chantal
- M. Mohr Didier
- Mme Do Souto Nancy
- M. Léger Paul
- Mme Battaglini Brigitte
- M. Caillard David
- Mme Pedro Rosinda
- M. Francpourmoi Didier

- Mme Meneau Delphine
- M. Guemann Jean-François
- Mme Riby Pascale
- M. Lapostolle Thomas
- Mme Gouveia Isabelle
- Mme de Crémiers Christelle
- M. Violette Arnaud
- Mme Thion Chantal
- M. Colpin Alain
- Mme Fiers Marie-Pierre.

Le 16 mars 2026, M. Colpin Alain nous a informés par mail de sa démission du poste de Conseiller Municipal.

Le 17 mars 2026, Mme Fiers Marie-Pierre, M. Fagart Alain et Mme Boulmier Muriel de la liste de M. Colpin Alain nous ont informés par courrier de leur démission du poste de Conseiller Municipal.

Le 17 mars 2026, Mmes de Crémiers Christelle et Thion Chantal nous ont informés par courrier de leur démission du poste de Conseillère Municipale.

Le 18 mars 2026, M. Acheampong Steve de la liste de M. Colpin Alain nous a informés par courrier de sa démission du poste de Conseiller Municipal.

Arrivée de Mme Nicolas Marine.

Le 18 mars 2026, M. Michaud-Lancelot Jean-Marc et Mme Delagrance Audrey de la liste de Mme de Crémiers Christelle nous ont informés par courrier de leur démission du poste de Conseiller Municipal.

Le 19 mars 2026, M. El Hamdaoui Hakim et M. Carrara Christophe de la liste de Mme de Crémiers Christelle nous ont informés par courrier de sa démission du poste de Conseiller Municipal.

Par conséquent, nous prenons acte de la démission des personnes mentionnées ci-dessus et proclamons élues les personnes suivantes :

- Pour la liste de M. Colpin Alain : Mme Baptista Marlène et M. Deschamps Xavier,
- Pour la liste de Mme de Crémiers Christelle : Mme Vadée Virginie et Mme Lachgar Imâne.

Mme Lemaître déclare alors le Conseil Municipal de la Ville de Gien composé, comme il vient d'être dit, installé dans ses fonctions.

Mme Lemaître Ce que l'on appelle le privilège de l'âge, lui vaut aujourd'hui l'honneur de présider le Conseil Municipal de Gien et de faire procéder à l'élection du Maire dans les formes et conditions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il est proposé de désigner un Conseiller Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance d'installation du Conseil Municipal.

Mme Lemaître fait alors une proposition fondée sur la tradition et qui veut que ces fonctions soient confiées au benjamin de l'assemblée soit M. Thomas Lapostolle.

Mme Lemaître demande alors à M. le Directeur Général des Services de procéder à l'appel :

- M. Cammal Francis, Mme Pingot Simone, M. Rougeron Laurent, Mme Agogué Valérie, M. Damon Jean-Philippe, Mme Chambon Nathalie, M. Bichon Rémi, Mme Chevallier Camille, M. Chevré Emmanuel, Mme Devernois Mala, M. Amalal Anas, Mme Nicolas Marine, Mme Lemaître Martine, M. Pouget Franck, Mme Gault Chantal, M. Mohr Didier, Mme Do Souto Nancy, M. Léger Paul, Mme Battaglini Brigitte, M. Caillard David, Mme Pedro Rosinda, M. Francpourmoi Didier, Mme Meneau Delphine, M. Guemann Jean-François, Mme Riby Pascale, M. Lapostolle Thomas, Mme Gouveia Isabelle, M. Violette Arnaud, Mme Vadée Virginie, Mme Baptista Marlène et M. Deschamps Didier.

Mme Lachgar est absente faisant partie intégralement du Conseil Municipal. Néanmoins, son absence est due au fait qu'elle n'a pas pu être convoquée compte tenu de la réception tardive de la démission de M. Carrara.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Crozat Pascal à M. Rougeron Laurent

Le quorum est atteint.

Mme Lemaître rappelle l'ordre du jour :

- Installation du nouveau Conseil Municipal,
- 1 - Élection du Maire
- 2 - Détermination du nombre des Adjointes (maximum 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal)
- 3 – Élection des Adjointes
- 4 – Élection du Maire-Délégué de la Commune associée d'Arrabloy
- 5 – Lecture de la Charte de l'élu local.

1. Élection du Maire

Rapporteur : Mme Lemaître Martine, la doyenne d'âge

Suite aux Élections Municipales du 15 mars 2026, il est prévu de procéder à l'élection du Maire, après l'installation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles LO.2122-4-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret.

Aux deux premiers tours de scrutin, l'élection se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'obtient cette majorité, un troisième tour est organisé au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages lors du troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Mme Lemaître signale qu'il lui faut désigner deux assesseurs. Elle propose Mme Chantal Gault et M. Didier Francpourmoi.

Mme Lemaître demande alors qui est candidat.

M. Cammal fait acte de candidature.

Mme Lemaître indique que le Conseil Municipal peut procéder à l'élection du Maire.

Le scrutin à bulletin secret donne les résultats suivants :

1^{er} dépouillement :

Votants	32
Blancs	5
Exprimés	28
Majorité absolue	17

Un votant a mis deux bulletins. Le dépouillement est annulé. Il est procédé à une nouvelle opération de vote.

2^{ème} dépouillement :

Votants	32
Blancs	4
Exprimés	28
Majorité absolue	17

A obtenu M. Francis Cammal : 28 voix

M. Francis Cammal, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire par la doyenne d'âge et installé dans ses fonctions.

Avant de remettre l'écharpe à M. le Maire, Mme Lemaître dit quelques mots personnels :

« Mesdames, Messieurs, chers membres du Conseil Municipal. En qualité de doyenne de cette assemblée, c'est pour moi un grand honneur et un moment de très grande émotion de te remettre aujourd'hui l'écharpe tricolore à toi notre Maire. Cette écharpe est bien sûr plus qu'un symbole. Elle représente la confiance des habitants et l'engagement de servir notre commune avec dévouement, écoute et respect de chacun. C'est avec plaisir que je vais te remettre l'écharpe bleu, blanc, rouge ».

Les Conseillers Municipaux applaudissent pendant que Mme Lemaître remet l'écharpe à M. Francis Cammal, Maire, qui prend la présidence de la séance.

M. le Maire fait alors un discours : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers concitoyens,

C'est avec une profonde émotion et un grand sens des responsabilités que je m'exprime devant vous ce soir, entouré de cette nouvelle équipe municipale que vous avez choisie.

Je voudrais pour commencer, vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée ce soir en m'élisant Maire de Gien, pour la seconde fois. J'ai conscience de la charge et des obligations liées à cette fonction et les enjeux et défis qui m'attendent, qui nous attendent.

C'est d'abord une émotion personnelle. Maire, c'est le plus beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Au moment où le discrédit vise l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec leur Maire. C'est, je crois, l'un des piliers qui subsiste dans notre pacte républicain.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les électrices et les électeurs qui nous ont, à nouveau, accordé leur confiance. Par votre participation et votre engagement, vous avez fait vivre notre démocratie locale. Cette confiance nous honore, mais surtout, elle nous oblige. Nous ferons le maximum pour en être digne, en étant à votre écoute, pour servir l'intérêt général.

Je souhaite également adresser mes remerciements chaleureux à mes colistiers. Cette victoire est collective. Elle est le fruit d'un travail d'équipe, d'un engagement sincère et d'une volonté commune de servir notre Ville avec sérieux et détermination.

Vous dire la fierté qui est la mienne de vous avoir à mes côtés. Je suis un peu triste pour nos cinq colistiers (Jérôme, Delphine, Franck, Annabelle et Patrick) qui ne siègeront pas à nos côtés, mais je voudrais les rassurer et leur dire que nous ne les oublions pas. Ils seront associés, d'une façon ou d'une autre, au développement de ce projet que nous avons bâti ensemble.

Cette élection s'inscrit dans une belle histoire collective que nous avons ensemble commencée le deux décembre dernier. Cette aventure unique, exaltante, est le fruit de notre engagement fort pour Gien, cette ville qui se sait différente, cette ville si attachante.

Je veux vous rendre hommage pour la campagne que vous avez menée, sans compter votre temps, ni votre énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joie, de doutes, parfois. Je vous ai découvert pour certains, appris à vous connaître et je dois avouer qu'aujourd'hui, de cette aventure est née de l'amitié.

Je peux attester de la solidité de cette équipe, de son engagement, cette équipe qui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective, au service de notre ville.

C'est une perspective excitante mais c'est aussi une lourde responsabilité. C'est un investissement qui impose une certaine humilité, une certaine modestie. Mais je sais pouvoir compter sur vous.

Je veux aussi saluer les anciens élus pour le travail accompli, durant ce mandat. Servir sa commune est une mission exigeante et chacun à sa manière a contribué à construire ce que nous sommes aujourd'hui.

Et, si vous me le permettez, je voudrais également partager avec vous une pensée plus intime, plus personnelle, que j'ai ce soir pour ma famille, qui a toujours été un soutien précieux et dont la chaleur et l'affection sont essentielles, pour mon équilibre. Elodie, mon épouse, Mattéo et Noah, mes enfants, ma maman, mes beaux-parents ainsi que mes proches. Leur présence et leur compréhension sont précieuses dans l'exercice de cet engagement.

Être élu, ce n'est pas seulement une fonction, c'est une responsabilité. Une responsabilité envers tous les habitants, sans distinction. Une responsabilité qui exige rigueur, disponibilité, transparence et sens de l'intérêt général.

Nous aurons à faire face à des défis importants : le développement de notre territoire, l'environnement, la cohésion sociale, l'attractivité économique, la santé, la sécurité, l'éducation, la qualité de vie de chacun, etc ... Ces enjeux nous imposeront d'agir avec lucidité, méthode et ambition.

Mais nous ne réussirons qu'ensemble.

Ensemble, au sein de cette assemblée municipale, en cultivant l'écoute, le dialogue et le respect.

Ensemble aussi avec les élus de l'opposition, dont le rôle est légitime et indispensable au bon fonctionnement démocratique. Je souhaite que nous puissions travailler dans un esprit constructif, au service exclusif de notre commune. J'y veillerai particulièrement. Votre libre expression sera naturellement garantie, et je peux vous assurer que je serai toujours attentif à vos remarques, à vos propositions et à vos critiques, même si je ne peux pas vous promettre de toujours suivre vos avis !

Ce Conseil Municipal, les commissions dont la commission consultative d'Arrabloy et mon bureau seront des espaces de discussions, de concertation et de décisions.

Au-delà de nos sensibilités, ce qui nous rassemble est plus fort : l'attachement à notre territoire et la volonté d'agir pour l'intérêt général.

Je prends aujourd'hui l'engagement de servir avec humilité, détermination et intégrité.

Nous serons une équipe au travail, proche des habitants, attentive à vos attentes et fidèle aux engagements pris.

Je voudrais par ailleurs adresser un message particulier aux membres de la direction générale ainsi qu'aux employés municipaux et intercommunaux. Je sais que je pourrai compter sur votre dévouement, sur votre professionnalisme et sur votre expérience. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir poursuivre notre action avec votre concours, à vos côtés, dans le respect de vos prérogatives et des compétences de chacun.

Nous allons entamer avec l'équipe municipale rassemblée, les projets que nous avons portés durant cette campagne et nous avons besoin de vous.

Comme vous le savez, nos défis et nos ambitions pour Gien-Arrabloy sont grands, mais je sais que nous avons les atouts pour les relever. Ce soir, je vous demande d'ancrer nos actions dans le concret, dans le réel, mais de garder la tête dans le ciel étoilé de nos rêves pour notre ville.

Aujourd'hui, nous allons élire 8 Adjoints. Chacun de ces Adjoints sera disponible pour recevoir et pour répondre, en fonction de son champ de compétence, aux attentes des Giennois et des Arrablésiens. Dans quelques jours, ils seront secondés par des Conseillers Municipaux délégués. A tous, je dis : il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance, c'est de ne pas nous voir disparaître le lendemain de l'élection... Même si le travail va nous accaparer, nous devons toujours rester au contact des Giennois et des Arrablésiens.

A vous tous qui avez tant compté sur moi, je compte désormais sur vous !

Pour conclure, j'adresserais mes derniers mots à ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, cet engagement municipal. La Mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit sa devise : « liberté, égalité, fraternité ». Chacun d'entre nous, est à partir de ce jour, un représentant de notre bien commun si précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous devons être dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs.

Alors, il ne me reste plus qu'à vous remercier pour votre confiance, restons fidèles à nos valeurs et à nos convictions. Et à présent au travail. Merci de votre attention.

Les Conseillers Municipaux applaudissent M. le Maire.

2. Détermination du nombre des Adjointes (maximum 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal)

Rapporteur : Monsieur Cammal Francis, Maire

Il est rappelé au Conseil que, selon les dispositions de l'article L.2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des membres des Conseils Municipaux des Villes de 10.000 à 19.999 habitants est fixé à 33.

Par ailleurs, l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal » soit 9 pour la Ville de Gien.

M. le Maire propose de fixer le nombre de postes d'Adjointes à 8.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre des Adjointes à élire.

3. Élection des Adjointes

Rapporteur : Monsieur Cammal Francis, Maire

Il est rappelé au Conseil qu'il convient de procéder à l'élection des Adjointes conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les communes de 1000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste portée, par M. Rougeron Laurent, a été déposée auprès de M. le Maire ; elle est composée comme suit :

- M. Rougeron Laurent
- Mme Pingot Simone
- M. Damon Jean-Philippe
- Mme Chambon Nathalie
- M. Bichon Rémi
- Mme Agogué Valérie
- M. Chevré Emmanuel
- Mme Chevallier Camille

M. le Maire demande alors s'il y a une autre liste.

Étant donné qu'il n'y en a pas d'autre, le Conseil est invité à procéder par vote à bulletin secret à l'élection des Adjointes.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Votants	32
Nuls	0
Exprimés	32
Majorité absolue	17

A obtenu la liste de M. Rougeron Laurent : 32 voix

Sont élus Adjoints :

- M. Rougeron Laurent
- Mme Pingot Simone
- M. Damon Jean-Philippe
- Mme Chambon Nathalie
- M. Bichon Rémi
- Mme Agogué Valérie
- M. Chevré Emmanuel
- Mme Chevallier Camille

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Rougeron Laurent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste comme indiqué auparavant.

M. le Maire adresse toutes ses félicitations aux élus proclamés Adjoints.

Les Conseillers Municipaux applaudissent.

4. Élection du Maire-Délégué de la Commune Associée d'Arrabloy

Rapporteur : Monsieur Cammal Francis, Maire

Dans les communes comportant une ou plusieurs communes associées, chacune d'elles dispose d'un Maire-Délégué. Celui-ci exerce des fonctions de proximité et peut notamment assurer certaines missions d'état-civil et de représentation au sein du territoire de la Commune Associée.

Le Maire-Délégué est élu par le Conseil Municipal, parmi ses membres. L'élection intervient selon les modalités similaires à celles de l'élection du Maire :

- l'élection se déroule au scrutin secret,
- aux deux premiers tours, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise,
- si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, un troisième tour est organisé à la majorité relative,
- en cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

M. le Maire demande s'il y a un candidat pour la fonction de Maire-Délégué de la Commune Associée d'Arrabloy.

Il y a une seule candidate à savoir Mme Battaglini Brigitte.

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection du Maire-Délégué de la Commune Associée d'Arrabloy.

Votants	32
Blancs	4
Exprimés	28
Majorité absolue	17

A obtenu Mme Battaglini Brigitte : 28 voix

Mme Battaglini Brigitte, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamée Maire-Déléguée de la Commune Associée d'Arrabloy.

Les Conseillers Municipaux applaudissent.

Avant de lire la charte de l'élu local, M. le Maire invite les Adjointes et Mme la Maire-Déléguée d'Arrabloy à venir au centre de la salle afin qu'il leur remette leur écharpe.

5. Lecture de la charte de l'élu local
Rapporteur : Monsieur Cammal Francis, Maire

En vertu de l'article L.2121-7, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1. Une copie de cette dernière et du chapitre III du présent titre a été remise, par mail et en version imprimée, à chaque Conseiller Municipal.

M. le Maire indique alors que l'ordre du jour de ce premier Conseil d'installation est terminé. Il indique que les Conseillers Municipaux vont recevoir très prochainement un calendrier avec les prochaines dates des Conseils Municipaux qui vont s'enchaîner d'ici à l'été puisque nous avons un certain nombre de points à voir ensemble notamment la constitution des commissions mais aussi un certain nombre de sujets comme le Débat d'Orientaion Budgétaire, le Rapport d'Orientaion Budgétaire, le vote du budget qui doit intervenir dans un délai contraint ; ils vont donc recevoir les convocations très rapidement.

Il les remercie à l'avance de leur compréhension et leur souhaite une excellente soirée, un très bon week-end et leur demande de rester pour une photo prise par le Journal de Gien et la République du Centre.

Il rappelle qu'il leur a également été distribué une fiche contact à la demande de l'Association des Maires du Loiret et leur demande de bien vouloir la renseigner et la remettre soit à Mme Cachan, soit à la Direction Générale avant de partir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h.

Fait à Gien, le 23 mars 2026

Francis Cammal
Maire de la Ville de Gien

Thomas Lapostolle
Secrétaire de séance



Certifié affiché le : 3 avril 2026

